



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 20 juillet 2023

Restrictions concernant l'usage de l'eau :

Cela fait de nombreux mois que le niveau de l'aquifère Dombes-Sud reste désespérément bas et le dernier arrêté préfectoral en la matière (13 juillet 2023) confirme le statut "d'alerte renforcée" pour Faramans avec toutes les restrictions d'usage de l'eau qui vont avec. Cette situation perdure depuis mars 2022 avec précédemment plusieurs alertes comme une situation de crise à l'été 2019.

Les restrictions quant à l'usage de l'eau sont détaillées dans le flyer joint à ce bulletin. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux réserves d'eau pluviale, d'où l'intérêt de constituer de telles réserves quand la pluviométrie le permet.

Plus d'informations sur le site internet de la commune, rubrique « Environnement – Eau » :

<http://www.commune-faramans.fr/gestion-de-l-eau-maintien-de-487.html>

TOUQUAN : le service de transport à la demande de la CCPA :

Touquan est un nouveau service proposé par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de répondre aux besoins en mobilité des personnes éloignées des moyens de transport traditionnels.

Le service sera mis en service le 18 septembre 2023 et sera ouvert à tous, y compris aux non-résidents de la CCPA, du lundi au vendredi, de 9 h (première prise en charge) à 17 h (dernière dépose), à l'exclusion des jours fériés.

Chaque usager pourra réaliser jusqu'à 20 trajets par mois (ou 10 allers-retours) au prix de 2 € par trajet. Côté fonctionnement, le territoire de la CCPA est divisé en quatre secteurs et l'utilisateur de ce service ne peut voyager d'un secteur à l'autre, sauf pour se rendre à l'hôpital d'Ambérieu-en-Bugey ainsi que la gare et le pôle médical de Meximieux. Le secteur ouest auquel appartient Faramans s'étend du Montellier à Sainte-Julie.

Trois arrêts seront disponibles sur la commune de Faramans :

- abri bus au *Raccoud* ;
- Mairie ;
- intersection *route de Pérouges* et *chemin des Bruyères*.

La réservation sera obligatoire et se fera par téléphone via la centrale unique de la Région au 04 8000 7000, en indiquant les lieux de prise en charge et de dépose et les horaires souhaités.

Site de la CCPA : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/tad-transport-a-la-demande.html>.

Hommage aux maquisards du Camp Didier :

L'hommage aux maquisards du Camp Didier morts au combat en août et septembre 1944, débutera le 02 septembre 2023 à 9 h à la stèle des fusillés route de Pérouges (lieu-dit Le Vessu). Cette première cérémonie sera suivie d'une série d'autres hommages en différents lieux (Montluel, Tramoyes et Mionnay) du secteur du Camp Didier.

Celui-ci était établi dans le bois du Noyer (communes de Tramoyes et Montluel) et a été fondé par *Marcel Julien* fusillé par les Allemands le 1er septembre 1944 au Vessu et dont le nom de résistant *Marlien* a été donné à l'école de notre commune.

Voir aussi le site internet de la commune, rubrique « Mon village – Histoire du village ».

Cyclisme : Tour de l'Avenir 2023 :

La 59ème édition du Tour de l'Avenir, épreuve internationale de référence pour les jeunes coureurs de moins de 23 ans, passera sur la commune au rond-point du Raccoud, venant du Montellier en direction de Chalamont, le jeudi 24 août 2023 à 13 h 10.

Fermeture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de Mairie sera fermé du **lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023** et les **mercredis 02 et 09 août 2023**.

Agenda :

- le **samedi 29 juillet 2023**, concours de pétanque organisé par la Société de Chasse ;
- le **samedi 02 septembre 2023**, bal des conscrits organisé par l'Amicale des jeunes.

